



**Confédération  
des syndicats  
nationaux**

Service des  
ressources humaines  
et de formation

# Formulaire de réponse

Par courriel\* : [srh-candidatures@csn.gc.ca](mailto:srh-candidatures@csn.gc.ca)

Télécopieur : 514 598-2019

*MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DES NOTES Au BAS DE CE FORMULAIRE.*

Pour les salarié-es de la CSN ayant posé leur candidature sur un ou des postes affichés

Nom, prénom :

**J'accepte**

le poste suivant, s'il m'est octroyé  
(indiquez le numéro d'affichage):

Si vous acceptez plus d'un poste,  
indiquez l'ordre de priorité accordé  
aux postes.

1

4

2

5

3

6

1

4

2

5

3

6

**Je me désiste**

du ou des postes suivants  
(indiquez le numéro d'affichage) :

Signature\*\*

Date

Le formulaire de réponse doit être signé et daté obligatoirement, sinon il ne peut être recevable.

\*Les candidatures envoyées à une autre adresse courriel ne seront pas recevables, et ce, sans exception.

Aucun accusé de réception ne vous sera transmis.

\*\*Les formulaires envoyés par courriel, à l'adresse mentionnée ci-haut, peuvent être signés électroniquement, seulement s'ils sont envoyés à partir de l'adresse courriel CSN de la candidate ou du candidat, si salarié-es. Dans tous les autres cas, le formulaire doit avoir, obligatoirement, la signature manuscrite de la candidate ou du candidat.

## Rappel aux salarié-es de la CSN et de ses organisations affiliées

Article 17.07 c) de la convention collective : *Dès la fin de l'affichage, le Service des ressources humaines indique aux personnes candidates permanentes le rang qu'elles occupent parmi les candidatures. Toute personne salariée candidate doit, dans les cinq (5) jours de la fin de l'affichage, faire connaître au Service des ressources humaines sa décision d'accepter le poste, advenant qu'il lui soit octroyé, ou de se désister. Une telle décision est transmise par écrit et peut être modifiée par un autre écrit dans les cinq (5) jours de la fin de l'affichage. Le fait de ne pas répondre équivaut à un désistement. Les affichages se terminant le mardi à 23 h 59 minutes, 59 secondes, le cinq (5) jours se termine à 23 h 59 minutes, 59 secondes, le dimanche suivant la fin de l'affichage.*